

TITRE 2 : RENCONTRE TRIAL ÉDUCATIF OCCITANIE 2025

La Ligue organise LES RENCONTRES TRIAL EDUCATIF OCCITANIE comprenant **3** catégories : Éducative 1, Éducative 2, Éducative 3, dans le cadre de certaines épreuves du Championnat Occitanie. Elles devront être inclus dans le règlement particulier de l'épreuve. Les Clubs organisateurs devront impérativement fournir 2 BFA et les noter dans leur RP et 2 commissaires pour encadrer les épreuves éducatives.

En participant à ses rencontres j'autorise la ligue motocycliste à exploiter toutes photos ou films pris dans le cadre des activités fédérales, sur tout support et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles. Cette autorisation est consentie pour le territoire français et une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image.

ARTICLE 19 :

Ces rencontres sont ouvertes à tous les pilotes (6 à 15 ans) détenteurs d'une licence annuelle compétition, ou entraînement : ETR, NET, ETJ, LAJ, (LJD jusqu'à 11ans), NJC, NJ1, NJ2, NJ3, (NJ3C jusqu'à 15ans).

ARTICLE 20 : ACCUEIL ADMINISTRATIF

L'accueil au secrétariat de la manifestation doit se faire à 9 heures, à 9h30 au contrôle technique, afin de pouvoir partir avec les éducateurs au plus tard à 10h.

Les pilotes éducatifs seront prioritaires pour passer au contrôle technique.

Concurrents : à leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les pilotes éducatifs devront se présenter munis de leur licence pour l'année en cours, de l'autorisation parentale, un pouvoir médical signé par les parents.

Le montant des droits d'engagement est fixé à **25** lignes sur le site engage sports au plus tard le dimanche précédent l'épreuve. (Une semaine avant l'épreuve)

Au-delà de cette date le droit d'engagement est fixé à **30 € en ligne ou sur place.**

Il n'y aura plus aucun engagement pris par courrier, mail, SMS ou téléphone.

Lien d'inscription engage sports : <https://ffm.engage-sports.com/>

Pour les licences à la journée, les saisir impérativement sur le site de la FFM au plus tard le jeudi précédent l'épreuve.

Il n'y aura plus de licence à la journée saisie sur place le jour de l'épreuve

Les pilotes doivent obligatoirement avoir **une protection dorso ventrale.**

Assistant et encadrement : les pilotes des 3 catégories seront obligatoirement accompagnées d'au moins un assistant mécanique pour deux pilotes sous la responsabilité d'un breveté fédéral, BFA, CQP ou breveté d'état moto.

L'accès aux zones n'est autorisé qu'aux assistants pilotes munis d'une licence LAP ou sportive, seulement pour assurer le pilote à un endroit précis après acceptation du commissaire (port du casque et des gants et des bottes obligatoires dans la zone).

ARTICLE 21 : CARACTÉRISTIQUES DES RENCONTRES TRIAL ÉDUCATIF OCCITANIE

Les rencontres trial éducatif Occitanie se dérouleront sur un parcours non ouvert à la circulation ne dépassant pas 1 km, 6 zones maximum. Le temps de course global est de 6h00 y compris la coupure d'une heure observée à l'heure du déjeuner. Le parcours devra être facilement accessible à pied pour les parents.

Le nombre de tour est de 3 pour les Éducatifs 1 et 2 il sera de 2 ou 3 tours pour les Éducatifs 3 (en fonction de la décision des éducateurs)

Éducatif 1 : flèche bleue, de **6 ans le jour de l'épreuve** à 15 ans révolus.

Educatif 1 De **6** ans minimum à 12 ans révolus < 80cc ou moto électrique 24 P maxi.

Educatif 1 De 13 à 15ans <125maxi ou moto électrique 11kw.

Éducatif 2 : flèche verte, < 80cc ou moto électrique 24 P maxi, de 6 ans minimum à 12 ans révolus.

Éducatif 3 : flèche jaune, 80cc maxi et automatique ou moto électrique 20P, 24 P maxi, de 6 ans minimum à 12 ans révolus.

ARTICLE 22 : ÉVALUATION

3 critères sont retenus :

- **Sécurité, matériel** : 3 points de pénalité si matériel défectueux ou dangereux.
- **Comportement du pilote et de ses accompagnateurs** : 5 points de pénalité si le comportement verbal ou gestuel est injurieux ou déplacé.
- **Aptitude au pilotage** : points correspondants à la fiche de pointage.

ARTICLE 23 : RÉCOMPENSES DES RENCONTRES TRIAL ÉDUCATIF OCCITANIE

A l'issue de chaque journée en fonction de l'évaluation faite par les éducateurs un classement pourra être établi, conformément aux dispositions de l'article 2 des RTS Activités Éducatives

Il n'y aura pas de classement cumulé des épreuves, sauf pour les pilotes avec des licences compétition.

ARTICLE 24 :

Le règlement national sera pris en considération pour toute clause non prévue dans ce règlement.

Les participants s'engagent à le respecter.

La commission Trial Occitanie